

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT

LPO BLAISE PASCAL SEGRE

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DU 26 septembre 2023

Année scolaire : 2023-2024

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 15/09/2023

Présidence de : M. LENOIR Jean, Proviseur

Quorum : 16

Nombre des présents : 19

Nombre d'excusés : 6

Nombre d'absents non excusés : 1

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision	Page	Numéro d'acte
1 - Adoption PV CA du 27/06/2023	Vote	4	17
2 - Projet d'établissement	Vote	4	24
3 - Rapport d'activités 2022-2023	Vote	5	27
4 - Protocole Remplacement de courte durée (RCD)	/	5 et 6	/
5 - Répartition des Indemnités pour Missions Particulières (IMP)	Vote	6	25
6 - Projet d'ouverture d'une section sportive rugby	Vote	6	19
7 - Elections parents vote électronique par PRONOTE	Vote	7	16
8 - Projet voyages Bruxelles - Paris dans le cadre de L'option Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain (DGEMC)	Vote	7	20
9 - Affaires financières :			
- Contrats et conventions	Vote	8	26
- Décisions Budgétaires Modificatives	/	8	/
- Concession de logements	Vote	8	18
10 - Questions diverses	/	8	/

Signatures



Jean LENOIR

Le secrétaire de séance



Gaël CHEVRÉ, DDFPT

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 26 septembre 2023

QUALITE			TITULAIRES			SUPPLEANTS			
		Nom - Prénom	P	A	E	Nom - Prénom	P	A	E
Administration	Provisieur	LENOIR Jean	P						
	Provisieur adjoint	CANIZARES Anne	P						
	Adjoint Gestionnaire	POTTIEZ Olivier	P						
	CPE	MONSIMERT Cécile	P						
	DDFPT	CHEVRÉ Gaël	P						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	MAUSSION Patricia					E		MARION Roland
	Collectivité de rattachement	RIOU Yamina	P						VÉRON Céline
	Groupement de commune	MOUILLÈRE Sandrine		A					
	Commune siège	GUINEHEUX Christophe		P					
Personnalité qualifiée		BORDAS Frédérique					E		
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	GAUGUET Christelle		P					AUROY Vanessa
		CLAVIER Delphine		P					MENARD Laurent
		MERIOUA Mohamed		P					
		ANTIGNY- COUSSEAU Laurie						E	
		BRASSEUR Gaëlle		P					
		LEROUEIL Marie-Sophie			A				
		ORSONNEAU Charly		P					
		Personnels administratifs, techniques et	CAPPE Laurent		P				

	ouvriers, sociaux et de sante	CHOTARD Isabelle	P	CHARDON Carole		
		PERRAULT Mickaël	P			
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	HUNAUT Aurore	P	PAIN Stéphanie	E	
		CORRIA Karine		E TIELEGUINE Régine	E	
		JARNOUX Céline		E LECUYER Audrey	E	
		BOMME Olivier		E GAUDOIN Carine		
		NAPOLI Augustin	A			
	Elèves	KADLECOVA Barbora		A	GUILLEVIN Caitlyn	
		MELINARD Dyana		A	MATRAS Adélaïde	
		DOLOIR Mélissa		P		
		LOUZIER Ewen		A		
		BOUTEILLER Frédéric		P		
E						

Le quorum étant atteint, M. le proviseur débute le C.A. à 18h20. Le nombre de votants est de 18

1- Adoption du procès-verbal du CA du 27/06/2023

Votants : 18

- Pour : 18

- Contre : 0

- Abstention : 0

Acte N° 17

Projet d'établissement

Monsieur Le Proviseur présente le nouveau projet d'établissement (2023-2026), fruit d'un travail mené au sein de la communauté éducative (membres du personnel, représentants des élèves et des parents) durant quatre temps de concertation entre les mois d'octobre 2022 et avril 2023.

Parallèlement un travail d'auto-évaluation, s'appuyant sur les résultats de l'enquête locale de climat scolaire menée en décembre 2021 et un regard externe porté par un trinôme de personnels d'encadrement venu rencontrer les membres de la communauté éducative en mars 2023, a été mené.

Les trois axes prioritaires du projet sont :

- **L'excellence**

Comment stimuler les ambitions et offrir les conditions de réussite et d'élévation du niveau scolaire à tous les élèves en incluant les besoins particuliers de chacun.

- **L'équité**

Comment renforcer l'égalité des chances dans un lycée polyvalent qui accueille une multitude de profils scolaires et sociaux.

- **Le bien-être**

Comment développer chez les élèves et les personnels, la notion de bien-être au lycée et comment créer les conditions d'un climat scolaire apaisé, facteur primordial pour la réussite des élèves et pour le développement d'un sentiment d'appartenance à l'établissement.

Le contrat d'objectifs à venir permettra de cibler les indicateurs chiffrés sur lesquels nous reviendrons chaque année afin d'évaluer le degré d'atteinte des objectifs fixés dans chacun des trois axes.

Le proviseur répond aux demandes de précisions (provenance de certains chiffres) demandées par plusieurs membres du CA.

Arrivée de Mme RIOU Yamina à 18h36

Votants : 19

- Pour : 19

- Contre : 0

- Abstention : 0

Acte N° 24

3 - Rapport d'activités 2022-2023

Monsieur Le Proviseur présente le rapport d'activités 2022-2023.

Après plusieurs années de perturbations liées à la crise sanitaire, l'année 2022-2023 a réuni les conditions d'une année scolaire ordinaire, que ce soit sur le plan de l'organisation pédagogique et le protocole d'évaluation ou sur la mise en place de sessions d'examens.

Un point cependant qui a pu perturber le bon déroulement de l'année avec l'instabilité sur le poste de proviseur adjoint de la voie professionnelle pour lequel quatre personnes différentes ont été affectées entre septembre 2022 et juillet 2023. Malgré tout, au-delà des quelques dysfonctionnements observés du fait de ce turn-over, le lycée côté voie professionnelle a maintenu le cap, grâce à l'implication de tous les personnels. Pour la voie générale et technologique, cette première année « ordinaire » alliée à la stabilité et l'implication de la proviseure adjointe ont permis à l'ensemble des personnels du GT de passer une année scolaire sereine.

Enfin, l'année 2022-2023 aura été, à l'échelle de l'établissement, celle du renouvellement du projet d'établissement qui devra fixer le cap à suivre pour les trois prochaines années et, à l'échelle nationale, celle de la réflexion pour la mise en place de la réforme de la voie professionnelle à la rentrée 2023.

Ce rapport d'activités est une synthèse d'un travail collectif composé de :

- Une présentation globale de l'organisation, des effectifs, des résultats et de certaines actions spécifiques de la voie générale et technologique d'une part et de la voie professionnelle d'autre part (pages 2 à 5)
- Les rapports d'activités des personnels responsables de différents projets pédagogiques, de missions particulières et de services particuliers au sein de l'établissement comme la vie scolaire, le CDI ou le pôle santé-social (pages 6 à 128)

Votants : 19

- Pour : 19

- Contre : 0

- Abstention : 0

Acte N° 27

4 - Protocole Remplacement de Courte Durée (RCD)

Monsieur Le Proviseur présente le Protocole Remplacement de Courte Durée. Ce document de travail a été partagé lors d'un conseil pédagogique réuni le 19/09/2023.

Il précise que le remplacement de courte durée est mis en place pour des absences d'enseignants inférieures à 15 jours soit pour des collègues volontaires inscrits dans une part de pacte qui les engagent à assurer 18 heures de remplacement sur l'année scolaire, soit de manière ponctuelle auprès de collègues volontaires non-engagés dans la démarche du pacte enseignant (la rémunération est différente selon les deux dispositifs). Le protocole définit les droits et devoirs des enseignants engagés dans la démarche du pacte.

Un bilan intermédiaire sera effectué vers janvier et un bilan annuel sera présenté au CA de fin d'année scolaire.

M.QUENIART, Proviseur adjoint de la SEP, apporte quelques chiffres afin de justifier l'utilisation de parts de pacte ; Il précise également les modalités de mise en œuvre de ce protocole (actions possibles, délai de prévenance, modalités d'évaluation, utilisation de Pronote, objectifs à atteindre pour cette année scolaire...)

Monsieur le proviseur répond aux différentes questions relatives à la mise en œuvre de ce protocole

Un membre « élève » du CA questionne Monsieur le Proviseur sur les possibilités d'effectuer des heures dites « d'auto remplacements ». Ces auto-remplacements ne peuvent être comptabilisés pour une part de pacte RCD.

Monsieur le Proviseur, suite aux différents échanges, propose d'enlever la phrase relative au délai de prévenance dans le protocole de RCD du lycée Blaise PASCAL en insistant sur l'obligation d'effectuer les 18 heures annuelles de RCD lorsqu'on est engagé pour une part de pacte.

Il précise également le nombre de parts de pacte acceptées par les enseignants à l'heure actuelle : 14 parts pour les enseignants du LP, 0 pour les enseignants du LGT.

5 - Répartition des Indemnités pour Missions Particulières (IMP)

Monsieur Le Proviseur présente la répartition des IMP.

Pour rappel, depuis 2015, les IMP, Indemnités de Missions Particulières permettent de rémunérer des missions hors face à face pédagogique. Certaines missions (prévues par décret 2015-475 et 2015-058) ouvrent droit à indemnisation (exemples : RUPN, référent culture, coordination de certaines disciplines ...), d'autres relèvent de chaque établissement (exemple : référent international).

La valeur d'une IMP au taux 3 est de 1250 € brut et l'on peut fractionner en 2 (0.5) ou en 4 (0.25).

Cette année les moyens alloués sont de 9,25 IMP pour le LGT et de 6,75 pour le LP.

La proposition soumise à l'approbation du CA a été travaillée en amont lors du conseil pédagogique du 19 septembre 2023.

Mme CANIZARES, proviseur adjointe du LGT, présente et justifie la répartition des IMP pour le LGT puis pour la SEP.

Votants : 19

- Pour : 15

- Contre : 0

- Abstention : 4

Acte N° 25

6 - Projet d'ouverture d'une section sportive rugby

Monsieur Le Proviseur présente le projet d'ouverture d'une section sportive rugby dans la continuité de la section sportive rugby du collège Georges Gironde et de l'activité rugby déjà présente dans l'établissement depuis plusieurs années. Une telle section renforcera le partenariat déjà établi avec le Rugby Club du Haut Anjou et apportera une valeur ajoutée à notre établissement. Au-delà des compétences sportives développées au sein de la section sportive, un travail lié aux valeurs de respect et de solidarité d'un tel sport collectif sera mené tout au long des trois années que les jeunes passeront au lycée.

Le dossier de candidature sera présenté au Directeur Académique avec le président du RCHA début octobre puis transmis au rectorat en novembre. Réponse attendue dans le courant de l'année pour une ouverture à la rentrée 2024 si notre dossier est sélectionné.

M. MENARD demande des précisions sur les conséquences organisationnelles sur le lycée si le projet est accepté

Un avis très favorable pour ce projet est émis par les membres du CA

Votants : 19

- Pour : 19

- Contre : 0

- Abstention : 0

Acte N°19

7 - Elections parents vote électronique par PRONOTE

Monsieur Le Proviseur informe que cette année l'élection des représentants des parents d'élèves se fera par voie électronique via PRONOTE. Une telle procédure va considérablement simplifier les opérations de préparation (plus de mise sous pli, de distribution des bulletins et de dépouillement). Dans les autres établissements où cela a été testé, le taux de votants a augmenté sensiblement.

Votants : 19

- Pour : 19

- Contre : 0

- Abstention : 0

Acte N°16

8 - Projet voyage Bruxelles-Paris dans le cadre de l'option Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain (DGEMC)

Monsieur Le Proviseur présente le projet, qui fera l'objet d'un financement ERASMUS et d'une aide de la réserve parlementaire, porté par M. Gaël Réaubourg, professeur d'HG et en charge de l'option "Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain" (3 heures hebdo pour les terminales, qu'ils prennent de manière volontaire). On y présente le droit en général, mais surtout on y travaille l'actualité politique et sociale à travers l'univers juridique.

L'idée est ainsi de partir à Bruxelles et Paris, pour visiter, réfléchir, argumenter autour de la question du pouvoir (comment l'exercer ? qui ? selon quelles légitimités et quelles procédures ?). Nous ferons donc du droit constitutionnel et du droit européen en première partie d'année, pour aller vers ce voyage qui sera co-construit par les élèves au cours du 1^{er} trimestre (budget, visites, organisation pratique – en exerçant la démocratie et le partage du pouvoir). Nous mélangerons ainsi connaissances sur les institutions actuelles (visites et rencontres au Conseil d'Etat, Assemblée Nationale, Parlement Européen, avec des députés et juristes, qui sont déjà posées), et auto-organisation du groupe pour construire le voyage lui-même. L'idée est donc cette mise en miroir de l'étude et de la pratique.

Le voyage s'effectuera en flixbus du 1^{er} au 10 décembre avec les 5 premiers jours à Bruxelles puis 3 journées à Paris. Le coût par élève est estimé à 374,33 €, entièrement couvert par le programme Erasmus et la réserve parlementaire Européenne.

M.POTTIEZ, l'adjoint gestionnaire, précise les modalités de financement du projet.

Votants : 19

- Pour : 19

- Contre : 0

- Abstention : 0

Acte N°20

9 - Affaires financières

9.1 - Contrats et conventions

Monsieur l'adjoint gestionnaire présente les contrats et conventions soumis à la signature du chef d'établissement.

Votants : 19

- Pour : 19

- Contre : 0

- Abstention : 0

Acte N°26

9.2 - Décision modificative pour information

Monsieur l'adjoint gestionnaire présente la décision modificative pour information concernant la subvention « manuels scolaires ».

9.3 - Concessions de logements

Monsieur l'adjoint gestionnaire présente les concessions de logements accordées aux personnels logés par nécessité absolue de service (NAS).

Votants : 19

- Pour : 19

- Contre : 0

- Abstention : 0

Acte N°19

10 - Questions diverses

Une question portée par les personnels enseignants concerne la hausse des coûts des voyages scolaires, principalement du fait de l'inflation. Certains collègues redoutent de ne plus pouvoir organiser de voyages si la barre des 300€ de participation famille devait rester une limite maximale.

Réponse de la direction : Un léger dépassement des 300€ serait envisageable mais il faut veiller à ne pas atteindre des montants qui peuvent être rédhitoires pour les familles.

Des pistes sont possibles : réduire le nombre de jours, opter pour une destination moins lointaine ou encore ne pas prendre de solutions « Clé en main » pour lesquelles les agences facturent une marge importante.

Cependant, tout projet de voyage avec participation familles peut être soumis à l'approbation du CA qui est seul souverain pour décider de la tenue ou non d'un tel projet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président clôt le conseil d'administration à 19h58